



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Chapitre 2 des recettes Recettes générales

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant de loyers	2
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations	3
C. Intérêts bancaires	4
D. Vente de matériel usagé	4
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	4
F. Contributions d'États non membres	5
G. Services de télévision et services analogues	5
H. Recettes accessoires	5

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.



Tableau IS2.1 **Récapitulatif par source de revenus**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif approuvé)^a</i>	<i>2014-2015 (montant estimatif)</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
A. Recettes provenant de loyers	22 554,5	23 871,3	1 316,8
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	2 553,8	2 491,9	(61,9)
C. Intérêts bancaires	4 535,6	2 536,6	(1 999,0)
D. Vente de matériel usagé	346,9	95,8	(251,1)
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	3 876,6	1 265,8	(2 610,8)
F. Contributions d'États non membres	23,5	25,5	2,0
G. Services de télévision et services analogues	54,0	60,0	6,0
H. Recettes diverses	2 835,6	881,3	(1 954,3)
Total	36 780,5	31 228,2	(5 552,3)

^a Conformément à la résolution 67/247 de l'Assemblée générale.

A. Recettes provenant de loyers

IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique, dont le détail est donné dans le tableau IS2.2, proviennent de la location de locaux de l'Organisation à New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago à plusieurs institutions spécialisées et autres organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. En vertu de l'accord conclu avec le Gouvernement autrichien, l'ONU ne fait pas payer de loyer pour les bureaux mis à la disposition d'autres organisations dans les locaux qu'elle occupe à Vienne et, si tel était le cas, les loyers seraient reversés au Gouvernement autrichien. Conformément à la recommandation formulée en 2001 par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263, les recettes que l'Office des Nations Unies à Nairobi tire des loyers sont utilisées pour financer la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux dans le complexe de Gigiri. Comme le Secrétaire général l'annonçait dans son rapport sur la gestion des biens immobiliers et les travaux de construction en cours hors Siège (A/67/217), les travaux de construction étaient pour l'essentiel achevés le 31 décembre 2010 et l'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu le 31 mars 2011. Les recettes provenant de la location du complexe de Gigiri sont de nouveau versées au chapitre 2 des recettes, comme cela était le cas avant les travaux de construction. Le montant estimatif prévu pour l'exercice biennal 2014-2015 tient compte de la totalité des recettes attendues.

IS2.2 L'augmentation de 1 316 800 dollars prévue au titre des recettes locatives tient à l'effet combiné de l'augmentation des recettes à Addis-Abeba (1 096 300 dollars), Nairobi (500 000 dollars), Santiago (45 100 dollars) et Bangkok (17 500 dollars), compensée par une diminution des recettes au Siège (342 100 dollars). L'augmentation à Addis-Abeba s'explique par le fait que 9 585 mètres carrés supplémentaires de locaux à usage de bureaux deviendront disponibles à l'achèvement, prévu en 2013, de la construction de nouvelles installations menée en application des résolutions 56/270, 60/248 et 62/238 de l'Assemblée générale, ainsi que par l'augmentation prévue des loyers mensuels. L'augmentation des recettes locatives à Nairobi tient compte de l'augmentation attendue de l'espace utilisé par les locataires (actuels et nouveaux). L'augmentation concernant Santiago s'explique par les charges locatives qu'ont commencé à payer les concessionnaires de la cafétéria

et du café, qui ont été installés dans leur emplacement définitif à la fin des travaux du projet de reconstruction exécuté comme suite au tremblement de terre, ainsi que par l'augmentation des loyers afférents à la boutique-cadeaux et à la banque. L'augmentation à Bangkok tient à une légère réduction des dépenses directes liées à l'entretien de l'espace loué. La diminution au Siège est le résultat net d'une réduction des loyers due à une diminution de l'espace loué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en partie contrebalancée par l'augmentation des recettes attendues, pour l'ensemble de l'exercice biennal, au titre de l'espace loué au Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui relève du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Tableau IS2.2 **Recettes locatives**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif approuvé)^a</i>	<i>2014-2015 (montant estimatif)</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
Siège (New York)	4 716,0	4 373,9	(342,1)
Office des Nations Unies à Genève	2 400,0	2 400,0	–
Office des Nations Unies à Nairobi	11 000,0	11 500,0	500,0
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	2 668,5	3 764,8	1 096,3
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	1 720,0	1 737,5	17,5
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	50,0	95,1	45,1
Total	22 554,5	23 871,3	1 316,8

^a Conformément à la résolution 67/247 de l'Assemblée générale.

B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations

IS2.3 Les recettes prévues à cette rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. Leur montant estimatif total (2 491 900 dollars) représente une diminution de 61 900 dollars qui s'explique par : a) une diminution nette de 18 300 dollars des remboursements attendus des institutions spécialisées au titre des services de conférence et des cours de langue à Genève, compte tenu des recettes effectives de 2012 ajustées des fluctuations monétaires; b) une diminution nette de 66 500 dollars à Vienne due à des diminutions des remboursements au titre des services de communication et des remboursements attendus des institutions spécialisées au titre des services de gestion des bâtiments, compte tenu des recettes effectives de 2012 ajustées des fluctuations monétaire; et c) une augmentation nette de 22 900 dollars à la Commission économique pour l'Afrique due à une augmentation des remboursements au titre des services de reproduction des documents, compte tenu de la demande accrue de ce type de services durant l'exercice biennal à venir, en partie contrebalancée par une diminution des remboursement au titre des cours de langue en raison de la baisse attendue du nombre d'étudiants.

Tableau IS2.3 **Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et d'autres organisations**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif approuvé)^a</i>	<i>2014-2015 (montant estimatif)</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
Office des Nations Unies à Genève			
Conférences, reproduction et distribution de documents et autres services	947,5	929,4	(18,1)
Cours de langues	9,5	9,3	(0,2)
Office des Nations Unies à Vienne			
Communications	898,6	865,2	(33,4)
Visas et laissez-passer	18,1	18,0	(0,1)
Entretien des bâtiments	488,6	455,6	(33,0)
Commission économique pour l'Afrique			
Reproduction de documents	120,0	151,2	31,2
Cours de langues	71,5	63,2	(8,3)
Total	2 553,8	2 491,9	(61,9)

^a Conformément à la résolution 67/247 de l'Assemblée générale.

C. Intérêts bancaires

IS2.4 La fragilité de l'économie mondiale s'est traduite par une faiblesse persistante des taux d'intérêt et cette tendance devrait se poursuivre au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Qui plus est, le Secrétariat prévoit que les soldes moyens de trésorerie seront moins élevés. Les intérêts créditeurs sur les soldes des comptes bancaires de l'ONU – à verser au Fonds général – devraient diminuer de 1 999 000 dollars par rapport au montant estimatif des recettes approuvé pour l'exercice 2012-2013 (résolution 67/247), et s'établir ainsi à 2 536 600 dollars pendant l'exercice 2014-2015.

D. Vente de matériel usagé

IS2.5 Le montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel usagé (95 800 dollars), qui représente une baisse de 251 100 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour l'exercice 2012-2013 (résolution 67/247), a été établi d'après les recettes de 2012; il tient compte de la diminution prévue du matériel susceptible d'être vendu au cours de l'exercice 2014-2015. La pratique de la reprise de véhicules anciens par les concessionnaires implique que les recettes qui proviendraient de la revente sont remplacées par une réduction nette des prix d'achat.

E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

IS2.6 Un montant estimatif de 1 265 800 dollars, en diminution de 2 610 800 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour l'exercice biennal 2012-2013 (résolution 67/247), devrait être remboursé au titre des dépenses d'exercices antérieurs, et pourrait comprendre des remises consenties par des compagnies aériennes. Volontairement sous-estimé, il a été calculé sur la base des prévisions initiales des recettes de cette rubrique pour l'exercice 2012-2013 [voir A/66/6 (Income sect. 2)], car le montant des remboursements est tributaire de facteurs externes et donc difficile à prévoir avec exactitude.

F. Contributions d'États non membres

IS2.7 En vertu de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 3.8 du Règlement financier de l'Organisation, les États non membres de l'ONU qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, au financement des dépenses afférentes à ces activités. Par sa résolution 44/197 B du 21 décembre 1989, l'Assemblée a approuvé la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres présentée dans le rapport du Comité des contributions sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/44/11, par. 50 à 52, et Add.1 et Add.1/Corr.1). Selon cette méthode, un montant annuel forfaitaire est calculé en début d'année. Les recettes prévues à cette rubrique (25 500 dollars) correspondent aux contributions qui devraient être versées par le Saint-Siège. Par sa résolution 67/19, l'Assemblée générale a décidé de conférer à la Palestine la qualité d'État non membre observateur auprès de l'Organisation. Comme elle ne s'est pas prononcée sur le montant de la contribution de l'État de Palestine, aucune recette au titre de cette dernière n'a été prise en compte dans les prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2014-2015.

G. Services de télévision et services analogues

IS2.8 Les recettes prévues au titre des services de télévision et des services analogues, telles que les droits perçus pour la publication d'images de la Photothèque de l'ONU à des fins commerciales dans des monographies, les redevances au titre de services fournis et autres redevances perçues au titre de la recherche, la projection et la duplication de vidéos et de films de la collection de l'ONU, s'établissent à 60 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 6 000 dollars, qui devrait résulter de la mise à la disposition des clients d'un plus grand nombre de produits audiovisuels provenant des archives grâce à l'application d'un nouveau système de gestion des ressources médiatiques.

H. Recettes accessoires

IS2.9 Diverses recettes ne pouvant être classées de façon satisfaisante sous aucune des rubriques précédentes, comme les versements au titre de demandes d'indemnisation [hormis les remboursements en vertu des clauses des polices d'assurance des travaux de réparation des dégâts causés par l'ouragan Sandy attendus (résolution 67/254 de l'Assemblée générale)] et les chèques périmés, sont classées ici. Étant donné leur nature, les recettes accessoires sont difficiles à prévoir avec exactitude. Le montant estimatif de 881 300 dollars a donc été calculé au plus juste, en le maintenant au même niveau que celui des prévisions initiales retenues pour l'exercice biennal 2012-2013. Il est inférieur de 1 954 300 dollars aux prévisions approuvées au titre de cet exercice (résolution 67/247) car le montant des recettes effectivement perçues est supérieur à celui initialement prévu.